



SENAT RP

## NOTES SUR LE SÉNAT

SÉNAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
DE POLOGNE

CHANCELLERIE DU SÉNAT,  
BUREAU LA COMMUNICATION  
SOCIALE

00-902 Varsovie, rue Wiejska 6,  
tél. (48-22) 694-92-84  
fax (48-22) 694-95-70  
[www.senat.gov.pl](http://www.senat.gov.pl)

# Maréchal du Sénat, Vice-maréchaux, Présidence du Sénat, Assemblée des Doyens

**Le Maréchal du Sénat** représente le Sénat, veille au respect de ses droits et de sa dignité. Il convoque les séances du Sénat et, après avoir consulté l'Assemblée des Doyens, arrête le projet de l'ordre du jour des débats. Il préside les séances et les débats du Sénat, donne la parole aux sénateurs et fait voter des résolutions.

Le maréchal conduit les travaux de la Présidence du Sénat, il préside aussi les réunions de l'Assemblée des Doyens. Il définit le projet du budget de la chancellerie du Sénat et surveille son exécution. Il veille au maintien de l'ordre et de la sécurité dans l'enceinte du Sénat et dans ses alentours. Aussi, remplit-il des fonctions de représentation de l'État.

**Les vice-maréchaux du Sénat** remplacent le maréchal lorsqu'il s'agit d'assurer la présidence des séances du Sénat. Ils exercent également, en remplaçant le maréchal dans cette tâche, les fonctions qui leur sont confiées par lui ou par la Présidence du Sénat.

Le maréchal du Sénat et les vice-maréchaux constituent **la Présidence du Sénat**. Celle-ci se réunit en principe chaque semaine. Au cours de ces réunions sont élaborés les plans généraux de travail du Sénat et discutées les questions liées avec les travaux législatifs courants. La Présidence demande aux commissions sénatoriales d'examiner des affaires concrètes. Elle tranche également des questions réglementaires liées au travail du Sénat et des sénateurs.

En remplissant le rôle traditionnellement assumé par le Sénat, et qui consiste à assurer la protection de la diaspora polonaise et des Polonais vivant à l'étranger, la Présidence du Sénat décide de l'allocation des moyens financiers provenant du budget de la Chancellerie du Sénat et destinés à aider des institutions comme par exemple écoles, organisations et éditions de la diaspora polonaise, de même qu'à l'aide sociale. L'exécution de ces tâches est confiée à des institutions appropriées, en premier lieu à l'Association «Wspólnota Polska».

Le chef de la Chancellerie du Sénat ainsi que les personnes invitées par le maréchal du Sénat prennent part aux réunions de la Présidence du Sénat avec voix consultative.

De temps à autre se tiennent des sessions communes de la Présidence du Sénat et de la Présidence de la Diète.

**L'Assemblée des Doyens** se compose d'un maréchal, de vice-maréchaux et de sénateurs – représentant des groupes sénatoriaux. Les groupes et les cercles sénatoriaux respectifs peuvent communiquer entre eux et déléguer ensemble un représentant à l'Assemblée des Doyens. À cette dernière siègent également les

représentants des groupes parlementaires si, en dehors des députés, ils rassemblent au moins 7 sénateurs.

Au cours des sessions de l'Assemblée des Doyens, les groupes tombent d'accord sur les questions liées aux activités et au déroulement des travaux du Sénat, donc concernant l'ordre des débats, les délais des sessions, les motions relatives aux modes de déroulement des discussions, des débats et d'autres affaires présentées par le maréchal ou bien par la Présidence du Sénat.

*Dorota Mycielska, février 2002  
avec modifications postérieures, octobre 2007*